La fourrure portée par les ecclésiastiques, du confort à la coquetterie

Bernard BERTHOD

La fourrure est utilisée dès le haut Moyen Âge par les hommes d'Eglise pour se protéger du froid et aussi pour embellir leur vêtement. L'auteur propose un nouveau regard sur cet usage qui concerne tous les clercs, moines, chanoines et hauts prélats. Une grande variété de fourrure a été, et est toujours, utilisée et précisément codifiée.

Du confort à la coquetterie

Le propre de la fourrure est de protéger du froid. C'est à ce titre qu'elle est utilisée par les clercs dès les premiers siècles, même par les anachorètes, pour doubler leurs vêtements d'autant que l'office choral auquel s'astreignent les religieux les oblige à prier la nuit dans une église souvent froide et humide.

Vers le milieu du XIVe siècle, la fourrure devient un élément du costume choral et un signe distinctif et honorifique. Les chanoines, qui portent l'aumusse sur la tête et les épaules durant les mois d'hiver, ne s'en séparent pas l'été, mais la portent alors repliée sur le bras. De même, les prélats se font portraiturer avec leurs vêtements fourrés. Si la doublure demeure et remplit son rôle de protection contre le froid, les membres de la hiérarchie ecclésiastique ont de plus en plus tendance à la porter apparente. C'est alors que s'opère une distinction, les plus précieuses fourrures aux hauts prélats, aux autres les plus simples comme l'agneau blanc ou noir, le lapin, l'écureuil, le renard, moins fréquemment le petit-gris ou le castor (bièvre). Les travaux de Françoise Piponnier dans les inventaires dijonnais du XIIIe siècle reflètent bien ces différences et révèlent, par exemple, des doublures de martre dans le vestiaire de l'évêque de Langres[1]. L'iconographie montre que l'hermine sied aux cardinaux, le petit-gris doublé d'hermine aux chanoines, le petit-gris doublé de fourrure ou de soie noire aux bénéficiers[2].

Pour mieux comprendre de quelle manière et à quelles occasions sont portées les fourrures, il convient d'évoquer rapidement le développement du costume ecclésiastique entre le XIIIe et le XVIIe siècle[3].

Le costume d'église, court historique

La chape ou cappa[4]. Le mot *cappa* (ou *capa*) apparaît timidement à la fin du XIIIe siècle alors que la différenciation du pluvial liturgique et du manteau

quotidien est bien nette dans les textes. Il désigne un vêtement enveloppant à l'usage du pape[5]. Le *Cérémonial* du cardinal Stefaneschi, faisant référence aux usages des années 1294, parle de la *capa contra aquam* que le pape porte lorsqu'il voyage (§ 46, 11). Le *Cérémonial long,* texte plus tardif, confirme que la *cappa* prise pour monter à cheval devient, entre 1316 et 1334, un vêtement d'église, revêtu également par les cardinaux pour assister aux Vêpres pendant le Carême à la place du pluvial utilisé auparavant (§ 246)[6]. C'est un manteau enveloppant avec un large chaperon pouvant couvrir la tête et ouvert par devant comme celui que porte le cardinal Gentile di Montefiore sur la peinture murale de la basilique inférieure d'Assise, réalisée par Simone Martini en 1320.

Vers 1345, le cardinal Bertrand de Deux se fait représenter, dans son missel, vêtu d'une *cappa* rouge ouverte par devant et doublée d'hermine[7]. Au début du XVe siècle, le cérémoniaire François de Conzié note dans son *Diaire* (11 décembre 1406) que les cardinaux d'Avignon, rejoignant Benoît XIII (Pedro de Luna) à Marseille, portent un petit chapeau rouge sur le large chaperon d'un manteau en forme de cloche. Ce costume est illustré par les fresques de Spinello Aretino, peintes au *Palazzo publico* de Sienne en 1407. Dans les premières décennies du XVe siècle la *cappa* ouverte est abandonnée ; c'est la *clochia*, manteau de laine en forme de cloche porté par les cardinaux d'Avignon au début du siècle, qui s'impose et devient le vêtement d'apparat en prenant le nom de *cappa,* en français *chape.*

En 1487, Patrizi Picolomini, cérémoniaire d'Innocent VIII, précise dans son *Cérémonial* que les cardinaux portent, à la chapelle papale et en public, une ample *cappa* sur le rochet « de couleur violette plus ou moins claire, ou bleu foncé ou de la couleur de l'airain, et parfois rouge, ce qui est plus rare » (§ 1594) tandis que les cardinaux réguliers, appartenant à un ordre religieux, portent une *cappa* de même coupe et de la couleur de leur ordre. À l'extrême fin du siècle, la couleur de la *cappa* semble définitivement fixée. Le *Cérémonial* du cardinal Domenico della Rovere, rédigé vers 1495[8], donne une liste des jours de chapelle papale en précisant la couleur de la *cappa* des cardinaux, soit rouge, soit violette pour les temps de pénitence, avec ou sans fourrure.

Le mantelet et la mozette

À la fin du XIVe siècle, un nouveau vêtement apparaît, le manteau rond ou *mantellus* que les textes distinguent de la *cappa*. Pierre Ameil le décrit comme un manteau sans traîne, ouvert par devant, de forme ronde, *in forma circulari et sferica,* et couvrant entièrement le corps. Il s'attache seulement par un point au dessous du col et laisse les bras découverts. Il est confectionné en brunet (*bruneto*[9]) rose pour les séculiers et de la couleur de leur ordre pour les réguliers[10]. En se raccourcissant aux genoux, le *mantellus rotundus* est à l'origine de la *mantelleta* ou mantelet. Une note portée vers 1450 en marge d'un exemplaire du *Cérémonial* de Stefaneschi ayant appartenu au cardinal Pietro Barbo, futur Paul II, confirme le port et la forme de ce manteau de brunet rose, *mantellos coloris rosacei bruneti*[11]. C'est ce mantelet que porte le cardinal Albergati, peint par Van Eyck, en 1438[12] ; sur la peinture, on remarque que le manteau est fourré et qu'il s'attache au col par deux boutons. Patrizi note que les cardinaux au conclave se tiennent dans leur cellule ou se promènent vêtus du rochet et d'un petit manteau, le *parvus mantellus*[13]. Ce manteau rond, devenu mantelet, est porté de plus en plus fréquemment au XVe siècle lorsque la chape n'est pas requise.

La mozette, *capucius parvus*. À la fin du XVe siècle, apparaît un autre vêtement plus commode que la chape et porté en des circonstances moins solennelles. Il s'agit d'une courte pèlerine boutonnée par devant et couvrant les épaules, appelée *capucius* ou *caputius*[14]. Patrizi fait bien la différence entre le *capucius magnus* qui est porté avec la *cappa* et le *capucius parvus* porté seul sur le rochet. Il semble que ce soit Sixte IV (1471-1484) qui en ait fait usage le premier, réduisant le volume de la *cappa* papale de velours rouge à cette courte pèlerine. Le cérémoniaire décrit le pape visitant une église vêtu d'un long rochet couvert d'un petit *capucius* de couleur rouge, *et supra capucium parvum rubei coloris*[15]. C'est ainsi qu'il est représenté sur la fresque de Melozzo da Forli, peinte vers 1477[16]. Patrizi décrit également les cardinaux en conclave portant le *caputius* sur le rochet[17], comme le cardinal Francesco Gonzague, peint par Mantegna au palais ducal de Mantoue, vers 1470. Plus tardivement, vers 1513, le cardinal Lorenzo Pucci se fait représenter dans son missel, agenouillé devant Léon X qui lui impose les cendres, vêtu d'un *capucius* semblable[18]. C'est ainsi qu'au début du XVIe siècle, le *capucius parvus* ou mozette, semblable dans sa coupe à celui du pape, devient le vêtement ordinaire des cardinaux.

Clément VIII promulgue en 1600 le *Cæremoniale episcoporum*[19]. Ce livre cérémoniel met en ordre toutes les prescriptions déjà codifiées au cours du XVe siècle pour permettre une uniformisation des usages de l'Eglise catholique et de ses pasteurs. Il indique minutieusement comment l'évêque doit célébrer et comment il doit être vêtu dans toutes les circonstances de sa vie. Il détermine la qualité, la couleur et le positionnement de la fourrure sur chaque vêtement pour les prélats séculiers et réguliers ainsi que le calendrier. Ce calendrier liturgique indique deux saisons : l'été qui débute aux premières vêpres de la Pentecôte et se termine aux premières vêpres de la Toussaint, le 31 octobre et l'hiver qui commence alors. La fourrure n'est permise en principe que pendant l'hiver. Ces prescriptions sont appliquées, à quelques détails près, jusqu'à la refonte et la publication d'un nouveau *Cæremoniale episcoporum* en 1984.

Le pape

La chape papale. L'*Ordo* de Grégoire X reprend en détail les phases du couronnement et nomme, pour la première fois, le manteau rouge remis solennellement par le prieur des cardinaux-diacres qui sera dénommé plus tard *cappa* : *postea ponit ei mantum et dicit « investio te de papatu(sic) romano*[20] ». À partir de 1430, le pape assiste aux matines des dimanches de l'Avent vêtu d'un grand manteau de velours rouge, garnie d'hermine, *capa de velluto rubeo cum arminiis*[21]. L'usage de ce vêtement a progressivement régressé pour n'être plus portée que lors de la célébration de l'office des Vigiles de Noël (fig. 1). Pie IX, après quelques années de pontificat, l'abandonne.

Fig. 1 – Chape ou *cappa* papale portée pour l'office des vigiles de Noël. Gravure rehaussée de gouache. Marroni, Rome, 1862. Coll. part.

La mozette papale apparaît sur les épaules du pape Sixte IV vers 1480 (cf. supra). Au cours du XVIe siècle, le nouveau vêtement est porté quotidiennement à la place de la chape dont elle est un raccourci ; comme elle, il est taillé dans diverses étoffes en fonction du calendrier liturgique. Durant l'hiver, la mozette est de velours de soie rouge, bordée de duvet d'eider ; pendant le Carême, elle est en drap de laine rouge ; pour la semaine *in albis*, la mozette est de damas de soie blanc bordée d'hermine.

Le *camauro* désigne le large bonnet couvrant les oreilles que le pape porte en guise de barrette. Le nom est forgé à partir du terme grec *kamelaukion*, latinisé en *camelaucum,* qui désigne une coiffure portée par les hiérarques byzantins dès le VIIIe siècle[22]. Comme les barrettes rigides, sa forme dérive du bonnet ecclésiastique médiéval, le *biretum,* que le pape porte à l'intérieur du palais et sous la mitre ou la tiare. Ce bonnet d'intérieur en samit rouge fourré d'hermine est repéré dans l'inventaire d'Innocent VI (1353) et celui de la chapelle de Clément VI, *birreta de samito albo foldata de ermenis*[23]. Depuis le XVe siècle, il est confectionné en velours de soie rouge fourré d'hermine pour l'hiver et en soie rouge pour l'été (fig. 2). Pendant la semaine *in albis*, il est en damas blanc également bordé ou fourré d'hermine. Pie IX l'abandonne, mais au XXe siècle, il est repris par Pie X et Jean XXIII puis par Benoît XVI pendant l'hiver 2006. Il est d'usage d'en coiffer le pape défunt exposé en mozette et rochet sur le lit de sa chambre, pour la constatation officielle de son décès par le cardinal camerlingue.

Cardinaux, évêques et prélats curiaux

Patrizi Picolomini signale dans son *Cérémonial* (§ 1594) que le grand chaperon des chapes cardinalices, des vêpres de la Toussaint à la vigile de la Pentecôte, est doublé de vair et le reste de l'année de soie rouge [24]. Il écrit aussi qu'avant le pontificat d'Innocent VIII, les cardinaux prenaient aux offices funèbres et pendant la vacance du Siège apostolique, les chapes sombres fourrées de petit-gris comme le montre le *saint Jérôme* d'Antonello da Messina, de la National Gallery de Londres[25]. Pour les évêques,

Fig. 2 – Camauro confectionné pour Paul VI, velours de soie, hermine, vers 1965. Rome, coll. part.

le *Cæremoniale episcoporum* (1600) prescrit : « des fourrures sont habituellement cousues à la *cappa,* autour du col et de la poitrine. Après la vigile de la Pentecôte ou bien, suivant le climat, plus tôt ou plus tard au jugement de l'évêque – le jour où doit se faire le changement étant intimé d'avance aux chanoines qui usent de la *cappa* –, les fourrures sont retirées et remplacées par de la soie rouge cramoisie »[26]. Il en va de même pour les cardinaux, le temps d'hiver étant fixé, pour la Cour papale, de manière immuable des premières vêpres de la Toussaint à celles de la Pentecôte. C'est donc la doublure du chaperon que les cardinaux et prélats prennent soin de laisser de plus en plus apparente (fig. 3).

Les prélats curiaux, protonotaires, prélats domestiques et chanoines des basiliques romaines, adoptent la chape mais pour les distinguer des hauts prélats, cardinaux et évêques, la partie inférieure et la traîne sont relevées, « tirebouchonnées » en torsade et soutenues sur la hanche gauche par un ruban de soie passé en bandoulière (fig. 4). Le chaperon est garni comme les autres *cappa* d'une fourrure blanche durant l'hiver. Les camériers, lorsqu'ils servent le pape, portent sur leur soutane violette un ample manteau de laine rouge ouvert par devant avec des manches courtes et larges, appelé *croccia*, sur lequel il dispose un chaperon dit « à fonds de cuve », d'une forme un peu complexe. Ce chaperon avec son capuchon reposant sur l'épaule gauche est doublé, comme les chapes (*cappa)* prélatices, de taffetas rouge pendant l'été et d'hermine, l'hiver[27]. Ainsi tous les membres de la Curie quel que soit leur grade, des cardinaux aux simples camériers, portent durant l'hiver liturgique une doublure de fourrure apparente.

L'iconographie révèle que les prélats prennent leurs aises par rapport aux prescriptions du *Cérémonial*. Dans les territoires germaniques, les évêques portent volontiers l'hermine tavelée, c'est-à-dire avec les queues de l'animal laissées apparentes. On rencontre aussi, de manière moins fréquente, des mantelets doublés de pelleterie, ce qui correspond à une recherche de confort plus que d'honneur comme

© D. Michalet.

Fig. 3 – Cardinal en chape ou *cappa* d'hiver, 1967. Coll. part.

Fig. 4 – Chanoine d'une basilique romaine portant la chape ou *cappa* canoniale sur le rochet. Gravure rehaussée d'aquarelle, Rome, Depoletti, 1850. Coll. part.

nous le voyons sur le portrait du cardinal Albergati par van Eyck en 1438 et, trois siècles plus tard, sur le portrait de Claude de Rouvroy de Saint-Simon, évêque de Metz (1733)[28].

Les prélats réguliers

Les prélats réguliers portent des vêtements de même coupe que les prélats séculiers mais confectionnés en laine et de la couleur ou des couleurs de leur ordre[29]. Burckard, le cérémoniaire d'Innocent VIII, précise, vers 1490, que les bénédictins et les augustins sont en noir avec fourrure noire, les dominicains également mais avec la chape toujours ouverte par devant et les franciscains en drap de Londres, gris plus ou moins foncé[30]. Un siècle plus tard, le *Cæremoniale Episcoporum* indique que les vêtements prélatices des bénédictins et des augustins sont noirs ; ceux des olivétains, trinitaires, camaldules, prémontrés sont entièrement blancs. Les franciscains prennent un gris plutôt clair ; les capucins fondés en 1517 prennent la couleur grise puis, à partir de 1817, un brun foncé dénommé « puce »[31]. Les bénédictins sylvestrins, bien peu nombreux, portent un drap bleu sombre. Parmi les « bicolores », les dominicains sont en blanc et noir : soutane et ceinture blanches, mozette, mantelet et chape noirs doublés et boutonnés de blanc ; les cisterciens, soutane blanche, ceinture, mozette, mantelet et chape noirs doublés et boutonnés de noir. Les carmes sont en blanc et brun : soutane et ceinture brunes, mozette et mantelet blancs boutonnés et doublés de brun. La fourrure qui pare la *cappa* pendant la période hivernale suit les mêmes règles : le petit-gris pour les franciscains (fig. 5), la loutre pour les capucins à partir de 1817, les prélats en noir prennent la martre, ceux en blanc gardent l'hermine ; enfin, le loup de Sibérie dont le pelage offre des reflets bleutés pare la chape des prélats sylvestrins.

Fig. 5 – Le cardinal franciscain Landazuri Ricketts, archevêque de Lima, 1950. Arch. P. Blanchard, Rome.

Le costume des chanoines : aumusse et mozette

En Europe, le vêtement choral des chanoines des cathédrales se fixe à la fin du XIIe siècle et n'évolue pratiquement plus jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ce vêtement, dont les témoins iconographiques sont innombrables, est simple, décoratif et utilitaire. Il se compose d'un long surplis passé sur la soutane et d'une pèlerine de fourrure munie d'un capuchon, couvrant les épaules et tombant jusqu'à mi-corps : l'aumusse. Cette aumusse est façonnée en petit-gris, quelquefois doublée d'hermine ; elle protège du froid le chanoine

participant aux offices nocturnes. L'été (de Pentecôte à la Toussaint), elle se porte repliée sur le bras.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, en France et en Autriche, les chanoines prennent conscience de l'anachronisme de leur vêtement d'autant que l'habit clérical se sécularise. Ils tournent alors les yeux vers la tenue épiscopale jugée plus seyante et plus moderne : le rochet et la mozette[32]. En découvrant leur rochet, ils affirment partager le pouvoir avec leur évêque que souvent ils élisent encore, tout en apparaissant au goût du jour[33].

Les évêques ont quelques réticences à concéder des vêtements violets qui leur feraient concurrence. La plupart des chapitres français adopte la mozette noire en soie, souvent doublée et agrémentée (boutons, liserés, passepoils) de rouge, violet ou amarante avec un peu de couleur sur le plastron ; ils gardent la trace de l'ancienne aumusse en ajoutant de l'hermine au bord inférieur ou sur le devant[34]. Ce vêtement perdure jusqu'à nos jours dans bien des diocèses. Certains chapitres septentrionaux gardent pour l'hiver l'ancien costume avec le manteau long ou la chape ; d'autres conservent l'aumusse portée sur le bras, été comme hiver, doublant ainsi leur nouveau costume d'une « vieille dépouille[35] » (fig. 6).

Au XIXe siècle, apparaît une recherche encore plus manifeste des signes extérieurs. En France, c'est le retour des croix pectorales pour les chapitres démunis par la Révolution et l'octroi de nouvelles pour les chapitres n'ayant rien obtenu jusque là. Dans les pays germaniques et austro-hongrois, les princes et les empereurs continuent à distinguer tel ou tel chapitre, au gré de leur bon plaisir. Ces distinctions vont de pair avec une surenchère des privilèges prélatices qui, au début du XXe siècle, entraîne les dignités diocésaines, archiprêtres, curés-doyens, chapelains épiscopaux à demander des privilèges vestimentaires où la fourrure a sa part, par exemple les bénéficiers de Chambéry et le bas clergé de la primatiale de Lyon qui obtiennent du petit-gris.

Fig. 6 – Chanoine de la cathédrale Saint-Julien du Mans avec l'aumusse sur le bras, vers 1930. Coll. part.

La réforme post conciliaire du vêtement de chœur, disparition de la fourrure prélatice

Les Pères du concile Vatican II ayant souhaité une simplification de leurs vêtements, Paul VI signe, entre 1968 et 1970, plusieurs textes allant dans ce sens. L'instruction *Ut sive sollicite* du 31 mars 1969, qui réforme le costume de chœur et l'étiquette romaine, maintient le port de la *cappa* pour les évêques et les cardinaux « lors de circonstances particulièrement

solennelles». Elle est alors portée, été comme hiver, sans fourrure.

Le vêtement des chanoines est également simplifié aux vues des modifications apportées dans le vêtement épiscopal afin que celui-là n'apparaisse pas plus triomphal que celui de l'évêque. En 1970, la Sacrée Congrégation du Clergé abolit de nombreux privilèges canoniaux : la mozette violette, la ceinture à glands, les bas rouges, les souliers à boucles, le rochet et la fourrure[36]. La *Lettre* réduit le costume canonial au port d'une mozette noire liserée de violet sur le surplis. L'âge aidant, les chanoines font souvent la sourde oreille si bien qu'en 1987 la Congrégation pour le Clergé, tout en confirmant l'esprit de la *Lettre* de 1970, permet néanmoins aux chanoines de reprendre leur ancien costume avec l'accord de l'évêque du lieu[37]. Rien n'est noté sur les parements de fourrure qui restent à la discrétion des chapitres et qui ne s'en privent pas ! Si la fourrure a disparu des épaules du pontife romain et des prélats, elle reste bien accrochée à celles des chanoines.

Notes

(1) Piponnier, Mane 1992, p. 473 et suivantes.

(2) Clerc jouissant d'un bénéfice ecclésiastique mais appartenant à un collège inférieur attaché à une église sans avoir le titre ni les prérogatives des chanoines. Son costume est toujours plus simple que celui des chanoines.

(3) Berthod, Favier, Hardouin-Fugier 2015, p. 36-58.

(4) Selon le *Cæremoniale Episcoporum* (1600), le terme *cappa* désigne l'ample vêtement de chœur en forme de cloche, sans ouverture pour les bras et couvrant tout le corps du prélat ; ce vêtement est porté en représentation, au chœur et à la Chapelle papale par l'ensemble de la hiérarchie, cardinaux, évêques, protonotaires et chanoines ; il est confectionné en laine ou en soie. Ce vêtement n'est pas un vêtement liturgique et se différencie du pluvial, qui a cependant la même origine et qui est réservé à partir du XIIIe siècle pour le service liturgique ; de ce fait, le pluvial est progressivement enrichi d'orfroi ce qui le rend plus rigide et nécessite une ouverture complète sur le devant pour ne pas gêner le mouvement des bras. En France, le pluvial est désigné en langage courant sous le nom de chape dès le XVIIe siècle. Pour éviter la confusion, nous garderons l'appellation *cappa* pour le vêtement de chœur. Voir «Chape», Berthod, Favier, Hardouin-Fugier 2015.

(5) «Cérémonial de Grégoire X», § 148 : *Hoc tamen nota quod papa dedit cum cappa non cum pluviali,* Dykmans 1975, p. 194.

(6) *Le Cérémonial long*, Dykmans 1983, p. 238.

(7) *Missel du cardinal Bertrand de Deux*, Bibliothèque apostolique vaticane, Archives de Saint-Pierre, B 63, fol. 188v. ; *Biblioteca apostolica vaticana, Liturgie und Andacht* 1992, p. 218.

(8) Biblioteca nazionale, Torino, ms. E II 14.

(9) Berthod, Chavent, Hardouin-Fugier 1994, p. 111.

(10) *Le Cérémonial du patriarche Pierre Ameil,* § 519 à 521, Dykmans 1985, p. 141, note 1. Voir le costume des réguliers plus loin.

(11) *Le cérémonial long,* Dykmans 1983, p.27, note 27.

(12) Kunsthistorisches Museum, Wien, inv. n° 975.

(13) Dykmans 1980, § 32, p. 41.

(14) Plus tard, ce vêtement sera appelé mozette, du latin *mozzo* qui signifie coupé, puisque c'est une réduction *a minima* de la chape avec un petit capuchon représentant le capuce de la chape. Pallavicino dans sa *Storia del Concilio di Trento*, t. 15, ch. 13, § 5, appelle le *caputius*, *cappa breve* ou *cappa mozza* cité par G. Moroni 1847, t. 47, p. 31.

(15) Dykmans 1980, § 501, p. 184.

(16) Pinacothèque vaticane, Cité du Vatican, inv. n° 40270.

(17) Dykmans 1980, § 32, p. 41.

(18) *Missel du cardinal Pucci*, Bibliothèque apostolique vaticane, Chigi C VIII 228, fol. 14r, reproduit dans *Biblioteca apostolica vaticana*... 1992, p. 405.

(19) *Cæremoniale*...1600.

(20) *L'Ordo de Grégoire X,* § 4, Dykmans 1977, p. 159.

(21) Apparat au § 260 du *Cérémonial long, l'année liturgique* dans l'exemplaire du cardinal Prospero Colonna, vers 1430, Dykmans 1983, p. 242.

(22) Piltz 1977.

(23) Hoberg 1944, p. 196 et 284.

(24) Dykmans 1982, p. 232 et § 1595.

(25) Datée vers 1475-1476, montrant saint Jérôme dans son *studium* portant la *cappa* cardinalice rouge sombre avec le chaperon doublé d'une fourrure de couleur brune et grise. National Gallery, Londres, inv. n° 1418.

(26) *Cæremoniale*... 1600, Livre I, chap. 3 § 3.

(27) Paris de Grassi, *Traité des Cérémonies,* f.279 de l'édition de Mucante ; cité par M. Dykmans, «Paris de Grassi», 1985, p. 314. (1985 ou 1986 ?)

(28) Musée des beaux-arts, Grenoble, inv. n° 206.

(29) Dykmans 1982, p. 541 et *Cæremoniale*... 1600, livre I, chap. 3, § 4.

(30) Note autographe de Burckard, ms α f. 86. Dykmans 1982, p. 541.

(31) Gromier 1959, p. 26.

(32) Le vêtement épiscopal est double. À l'extérieur de son diocèse, l'évêque couvre son rochet, signe de juridiction, par le mantelet ; en revanche, à l'intérieur, l'évêque découvre son rochet, portant seulement la mozette.

(33) Le rochet est un signe de juridiction appartenant aux cardinaux et aux évêques. Les chanoines le portent en vertu d'un indult.

(34) Berthod 1993, p. 9-12.

(35) Berthod, Hardouin-Fugier 1996, p. 163-164.

(36) *Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation du Clergé*, signée de Joseph, cardinal Wright, 30 octobre 1970. *Documentation catholique*, n° 1582, Paris, 1971, col. 258.

(37) *De Canonicorum Vestibus, Lettre circulaire de la Sacrée Congrégation du Clergé*, signée d'Antonio, cardinal Innocenti, 18 mars 1987.

Références bibliographiques

Berthod, Bernard ; Chavent-Fusaro, Martine ; Hardouin-Fugier, Elisabeth, *Dictionnaire historique des Etoffes*, Paris, L'Amateur, 1994

Berthod, Bernard ; Favier, Gaël ; Hardouin-Fugier, Elisabeth, *Dictionnaire des Arts liturgiques,* Paris, Frémur, 2015.

Berthod, Bernard ; Pierre Blanchard, *Trésors cachés du Vatican, cérémonial et liturgie*, Paris, L'Amateur, 2001.

Berthod, Bernard, «Prälatenkleidung der Cistercienser von 15. bis zum 20. Jahrhundert», *Analecta Cisterciensia*, Annus LXIV-2014, Heiligenkreuz, Be & Be, 2015, p. 36-58.

Berthod, Bernard, *Du chapitre des croix, croix de chapitre des chanoines de France*, Lyon, 1993.

Biblioteca apostolica vaticana, Liturgie und Andacht. Erzbischöfliches Diözesanmuseum Köln, Cologne, 1992.

Cæremoniale episcoporum iussu Clementis VIII, Pont. Max. novissime reformatun, omnibus Ecclesiis, præcipea autem Metropolitanis, cathedralibus & collegiatis perutile ac necessarium, Rome, 1600.

Dykmans, Marc, *Le Cérémonial papal de la fin du Moyen-Âge à la Renaissance*, t. 1, *Le Cérémonial papal du XIIIe siècle,* Rome, 1977.

Dykmans, Marc, *Le Cérémonial papal de la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance,* t. 2, *Le Cérémonial Stefaneschi* Rome, 1981.

Dykmans, Marc, *Le Cérémonial papal de la fin du Moyen-Âge à la Renaissance*, t. 3, *Les textes avignonnais jusqu'à la fin du grand schisme d'Occident,* Rome, 1983.

Dykmans, Marc, *Le Cérémonial papal de la fin du Moyen-Âge et de la Renaissance,* t. 4, *Le Cérémonial du patriarche Ameil*, Rome, 1985.

Dykmans, Marc, «Paris de Grassi», in *Ephemerides liturgicae*, Rome, Tipografia editrice vaticana, 1986, p. 407-482.

Dykmans, Marc, *L'œuvre de Patrizzi Picolomini ou le Cérémonial papal de la première Renaissance*, Studi e Testi 293 et 294, Cité du Vatican, 1980 et 1982, 2 t.

Gromier, Léon, *Commentaire du Cæremoniale episcoporum,* Monaco, 1959.

Hoberg, Hermann, *Die Inventare des päpstlichen Schatzes in Avignon 1314-1376*, Studi e Testi 111, Cité du Vatican, 1944.

Moroni, Gaetano, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da San Pietro sino ai nostri giorni*, Venise, Tipografia emiliana, 1840-1861, 103 t.

Piltz, Elisabeth, *Kamelaukion et mitra, insignes byzantins impériaux et ecclésiastiques*, Acta universitatis Upsaliensis, 13, Almquist, Stockholm, 1977.

Piponnier, Françoise ; Mane, Perrine, «Entre vie quotidienne et liturgie : le vêtement ecclésiastique à la fin du Moyen Âge», *Symbole des Alltags, Alltag der Symbole, Festschrift für Harry Kühnel zum 65. Geburtstag*, Akademische Druck-und Verlagsanstalt, Graz, 1992, p. 473 et suivantes.